

Les gardes suisses à Nanterre aux XVII^e et XVIII^e siècles

Les recherches menées jusqu'à présent sur les registres paroissiaux de Nanterre révèlent la présence de soldats suisses sur le territoire de la commune depuis 1601.

A Nanterre, une «rue des Suisses» qui mène de l'avenue Georges-Clemenceau, à proximité de la place de la Boule; à Rueil-Malmaison nous rappelle cette présence. Qui étaient-ils et comment se sont-ils intégrés à la vie locale? Une chose est sûre, c'est que la présence de Suisses en France est ancienne. En 1444, sous Charles VII, une première alliance entre la France et les cantons suisses fut signée, permettant à des soldats suisses de se mettre au service du



royaume. Puis Louis XI engagea des soldats suisses pour assurer sa garde personnelle et celle de sa famille. Son fils, Charles VIII, officialisa en 1496 l'existence de cette garde constituée de cent soldats en formant le corps des Cent-Suisses. En 1616, Louis XIII créa un deuxième corps de gardes: le corps des gardes suisses et Louis XIV, le premier régiment permanent d'infanterie de soldats suisses en 1671. Ces régiments furent dissous en 1830 par Louis-Philippe mais l'année suivante vit la formation d'un corps de soldats étrangers: la Lé-

gion étrangère. Leur statut particulier permet de mieux comprendre leur présence dans la vie de la commune. Ce statut tient à une «alliance perpétuelle» signée le 5 mai 1521 par François I^{er} entre la France et les cantons suisses.

Cette alliance, dite «capitulation», était régulièrement renouvelée à chaque avènement d'un nouveau roi ou tous les trente ans environ. Elle faisait des Suisses qui s'engageaient au service du roi de France des soldats alliés, recrutés non par les Français mais par les autorités suisses. Leurs conditions d'engagement étaient soigneusement codifiées. Ils restaient sous la juridiction du canton dont ils étaient originaires et étaient engagés dans des compagnies commandées par des officiers suisses dont elles prenaient le nom. Ainsi, des gardes qui habitaient Nanterre appartenaient vers 1667 à la compagnie Zeding, et vers 1750 à la compagnie d'Erlach.

Des soldats réputés

Chaque renouvellement de cette capitulation était source de négociation. Ces soldats étaient exemptés d'impôts. Ils pouvaient pratiquer la religion de leur choix, c'est-à-dire le plus souvent la religion protestante à des périodes de l'histoire où elle était illégale. Ils obtinrent aussi de ne pas avoir à

se battre contre d'autres protestants ou d'autres bataillons suisses engagés par les royaumes ennemis. Il faut dire que leur valeur de soldat était recherchée par tous les pays.

Par ailleurs, ces soldats étaient hébergés chez l'habitant, où là aussi tout était soigneusement codifié, les repas ainsi que le logement: une pièce à feu pour deux soldats ou un officier.

Des «cabanes» à Suisses

Quand cela était possible, les habitants, pour garantir leur intimité, relient ces chambres directement à la rue par un escalier extérieur. Ce type de construction était assez courant pour qu'apparaisse le nom de «cabanes à Suisses» pour les désigner.

Cette obligation de logement correspondait à un impôt que ne payaient pas les nobles (qui partaient aux armées), les gens d'église, les veuves et les pauvres qui ne se logeaient que dans une pièce. Certains habitants aisés préféreraient souvent payer l'auberge aux soldats qu'ils devaient héberger.

C'est la situation géographique de Nanterre qui a amené de nombreux gardes suisses à se loger sur son territoire, où nous les retrouvons dans les registres paroissiaux.



Traban ou halberdier, XVIII^e siècle

La proximité des routes des rois se rendant de Paris aux domaines royaux de Saint-Germain, Marly puis Versailles en fit un lieu pratique où se loger.

Exemptés d'impôts et autorisés à exercer un métier ou un commerce en dehors de leur temps passé à la garde royale, un certain nombre d'entre eux se fixèrent sur place,



La caserne des gardes suisses à Rueil-Malmaison.

Certains gardes apparaissent aussi dans les registres paroissiaux comme ayant abjuré leur foi protestante, car bien qu'ayant le droit d'être protestants, ils ne pouvaient se marier dans le royaume, ou profiter de l'institution des Invalides, due à Louis XIV, sans être catholiques. Entre 1694 et 1708, sept abjurations furent suivies de six mariages tel celui de Georges Orband qui abjure la religion réformée le 28 décembre 1703 et se marie le 14 janvier 1704. Par ailleurs, le nombre important de baptêmes où les soldats et gardes suisses tiennent le rôle de parrain confirme la proximité et la bonne entente dans laquelle ils vivaient avec les habitants de la commune, ainsi que l'estime qu'on leur portait. La construction de la caserne des gardes suisses à Rueil, commandée par Louis XV en même temps que celle de Saint-Denis et de Courbevoie, s'achève vers 1756. Elle ne les fera pas disparaître de Nanterre: en 1758 on peut encore noter l'inscription de quinze gardes suisses dans les registres, témoignage de leur présence dans la vie de notre commune.



Aliette Gousset
Société d'histoire
de Nanterre
Remerciements
à Stella Gary



XVIII^e siècle, chaque compagnie est dotée d'un drapeau dont la croix suisse forme le centre.

souvent à l'occasion de mariage avec des jeunes filles du lieu: Philippe Chenière, originaire de Bâle, se marie en 1699 et sa famille est suivie sur trois générations à Nanterre. On peut penser que ces unions étaient recherchées car en 1709, année de misère et de famine importante, sur 14 mariages, 7 concernèrent des gardes suisses.